

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des troisième concours du CAPES et des troisième CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 19 février 2024 nommant le jury du troisième concours du CAPES et troisième concours du CAFEP-CAPES, section lettres : lettres modernes, à la session 2024,
- Vu la proposition du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommée pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

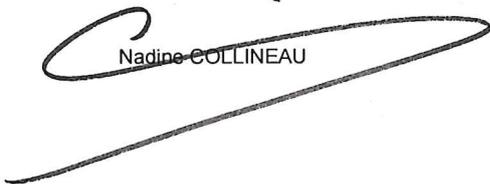
Mme Isabelle SAFA  
Professeure agrégée

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU